

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 15 septembre 2022

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-deux le **15 septembre, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Nicole JEANTHEAU, 3^{ème} Vice-Présidente

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

29 août 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Gérard CHOPIN, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Claire GRANGER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Christophe THORIN

15 septembre 2022

Suppléants : Jean-Albert BOULAY suppléant de Marie-Agnès FERET, Gérard CHAUVEAU suppléant de Catherine LHÉRITIER, José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN

Pouvoirs :

Jacques BOUVIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Michèle GAUTHIER
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Eric MARTELLIERE a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

N°43.2022

Membres titulaires excusés : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Jacques BOUVIER, Joël DEBUIGNE, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Eric MARTELLIERE, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

**Mission facultative –
Protection Sociale
Complémentaire –
Conventions de participation –
Frais d'adhésion aux
conventions de participation –
Annulation délibération
n° 55.2021 du 30 novembre
2021**

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme - excusé

Gérard CHOPIN a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Annick BARRÉ, Administrateur délégué)

L'Administrateur délégué rappelle aux membres du Conseil d'Administration la délibération n°55.2021 du 30/11/2021 relative à la mise en œuvre des frais d'adhésion dans le cadre de la mise en place des conventions de participation « Santé » et « Prévoyance ».

Pour information, cette délibération n'a pas eu à s'appliquer depuis son vote.

En effet, les conventions de participation ne seront effectives qu'à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de la gestion du dossier de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), l'Administrateur délégué rappelle le dispositif mutualisé entre les centres de gestion de l'Eure-et-Loir, l'Indre, le Cher et le Loir-et-Cher.

.../...

Aussi, les Présidents des centres de gestion souhaitent, concernant les frais d'adhésion et de gestion, une harmonisation financière entre les quatre établissements.

Au regard de ce qui précède, le Président propose donc d'annuler la délibération n°55.2021 du 30 novembre 2021.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver, au regard de l'exposé présenté ci-dessus, l'annulation de la délibération n°55.2021 du 30/11/2021 relative à la mise en œuvre des frais d'adhésion dans le cadre de la mise en place des conventions de participation « Santé » et « Prévoyance »,
- d'acter, concernant les frais d'adhésion et de gestion, l'harmonisation financière de ce dispositif entre les centres de gestion de l'Eure-et-Loir, l'Indre, le Cher et le Loir-et-Cher,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Publié ou notifié le : 26 septembre 2022
Exécutoire le : 26 septembre 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 15 septembre 2022

Le Président

Eric MARTELLIERE

